



Jci Cessieu

Spécial environnement

Newsletter municipale de Cessieu - édité le 19 mars 2021

Les Cessieutois, la municipalité et les VDD s'engagent dans une démarche environnementale active. Découvrez dans cette édition spéciale quelques initiatives et devenez vous-même des acteurs du bien-vivre à Cessieu.



Zoom sur ...

La mare écologique



Le Contrat unique pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre, signé en décembre 2017 pour une période de 5 ans et piloté par l'EPAGE de la Bourbre, regroupe 59 actions en faveur de la biodiversité et cofinancées par l'Union européenne via le fonds FEDER, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes, et le département de l'Isère.

Son objectif est notamment de reconstituer et préserver des corridors écologiques pour permettre à la faune de circuler sur le territoire de la vallée de la Bourbre. Au sein de ce contrat, la Ligue de Protection des Oiseaux Isère a créé plusieurs dizaines de mares sur le bassin versant de la Bourbre, et notamment une mare sur une parcelle au bois de Cessieu.

Ces mares complètent la mosaïque d'habitats qui constitue un réservoir de biodiversité particulièrement important pour de nombreuses espèces (amphibiens, libellules, papillons, insectes, oiseaux, etc), et



Maxime MALOSSANE

Chargé de missions biodiversité - VDD

contribuent ainsi à un bon équilibre des écosystèmes. Et en plus, ce sont des sources permanentes d'émerveillement pour les petits et les grands! Le plus incroyable dans tout ça? Les mares sont naturellement recolonisées par des espèces, sans intervention extérieure.



En 2010, dans le cadre des mesures compensatoires dues par Veolia suite à la création du CET, la mare du Pelisse avait également vu le jour.



De nouvelles haies à Cessieu

La haie est un élément fixe du paysage associant arbres, arbustes, arbrisseaux et plantes herbacées. D'origine naturelle ou artificielle, Elle offre une diversité floristique et faunistique conséquente à nos milieux dits ordinaires.

POURQUOI PLANTER UNE HAIE ?

Pour participer au maintien de la biodiversité, à la préservation et la restauration des corridors écologiques et pour diversifier nos paysages

- > Les essences de la haie
 - Les arbres
 - Les arbustes
 - Les arbrisseaux
 - Les plantes herbacées
- > Les animaux de la haie
 - Les oiseaux
 - Les mammifères
 - Les reptiles
 - Les insectes

Plantation réalisée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère

Pour plus d'informations:
Tel: 04 76 62 97 78 - www.chasse38.com

Logos: La Région Auvergne-Rhône-Alpes, L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, L'Union Européenne

Avec le programme haie, l'objectif de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère était de dynamiser ses actions. L'objectif est atteint puisqu'en 10 ans de plantation assidue, 65 km de haie ont été plantés sur le département.

Les chasseurs de l'Isère sélectionnent en ce sens au minima, 6 essences différentes à planter. Ils privilégient des essences locales et à baies pour nourrir les oiseaux. Ils sont aussi attentifs à varier la hauteur des arbres plantés pour servir à la fois de refuge et de lieu de passage pour la petite faune. La haie est aussi profitable aux insectes pollinisateurs. Les chasseurs veillent ainsi à avoir des plants dont la floraison s'échelonne tout au long de l'année. Enfin, elle contribue à limiter le ruissellement et à filtrer les eaux polluées ainsi qu'à protéger les cultures du vent.

Les bons gestes du bien vivre et de l'environnement

L'ambrosie

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Sur ma propriété ou si il y en a peu hors de ma propriété ou sur un terrain public, je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée via l'application mobile Signalement Ambrosie ou par mail à contact@signalement-ambrosie.fr.

L'entretien des plantations

Les arbres et haies situés en limite de propriété doivent être régulièrement entretenus et taillés, afin de ne pas constituer une gêne pour les voisins, ni empiéter sur la voie publique. En cas de location, il appartient au locataire de réaliser cet entretien.

Les déchets verts

Le BRULAGE à l'air libre des déchets verts est interdit, hors activités agricoles et forestières. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie.

Un broyeur est à la disposition gratuitement des habitants auprès des services techniques municipaux.

Les travaux bruyants

Les travaux bruyants de bricolage et de jardinage doivent être réalisés :

Les jours ouvrables de 8:30 à 12h et de 14h à 19:30,

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Bruits de voisinage

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

Alors prenons soin de respecter la tranquillité de nos voisins.

La divagation des chiens

Pour la sécurité de tous, y compris la leur, les chiens ne doivent pas divaguer sur la commune.

Est considéré comme en divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître

Les personnes ayant la garde d'un animal domestique doivent veiller à ce qu'il ne constitue pas un risque d'accident

Mais encore ...

Agenda



27 Mars - Matinée nettoyage de printemps - rendez-vous à 8h45 au Champs de Mars



10 Avril - matinée compost de 8h à 12h (Plaine de Var)

Une antenne relais à Cessieu ?

Dans le cadre du plan national souhaité par le gouvernement et l'ARCEP afin de lutter contre les inégalités d'accès au numérique, la Société Orange a fait parvenir en mairie une demande d'autorisation d'urbanisme aux fins d'implanter une antenne-relais au Bois de Cessieu sur une parcelle privée mise à disposition par son propriétaire.

Consultez l'ensemble du dossier et la réponse apportée par la municipalité sur le site internet.

Les nuisances du CET

Depuis quelques temps des émanations rendent la vie difficile aux riverains du Centre d'Enfouissement Technique et même au delà.



L'ensemble des désagréments a été reporté auprès de Veolia qui exploite ce site. Différents dysfonctionnements ont été constatés et des actions sont mises en oeuvre pour remédier à plus ou moins long terme à ces problèmes.

- Forage de puits de biogaz permettant d'effectuer des dégazages
- Désobturation d'un collecteur bouché
- Fin de la mise en hibernage du système de désodorisation
- Mise en place d'un drain de dégazage
- Mise en place d'une couverture temporaire.

Malgré tous ces dispositifs, des difficultés persistent. N'hésitez pas à adresser en mairie ou par mail à frederic.lelong@cessieu.fr tout signalement. La municipalité se fera votre relais pour favoriser la



mise en place de nouvelles solutions par le prestataire en suivant de près ses actions.

Retrouvez-nous

En mairie

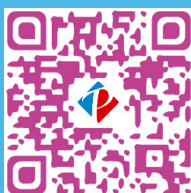
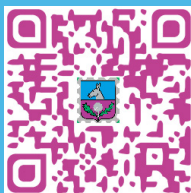
3, rue du Revol
38 110 Cessieu

Le site internet

<http://www.cessieu.fr/>

L'appli mobile

Politeia France



Tel : 04 74 88 31 76
Fax : 04 74 33 21 27
Mail : mairie@cessieu.fr

Lundi et Vendredi de 8h à 12h
et de 13h30 à 18h
Mardi et Jeudi de 8h à 12h
Samedi de 9h à 12h

Vous souhaitez rencontrer le Maire, RDV les samedis de 9h à 12h